© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

INTERDICTION VOLONTAIRE DE JEU - NON RESPECT DE BOOKMAKER

Par Profil supprimé Postée le 08/02/2022 15:31

> Bonjour , J'ai en janvier 2022 fait la démarche d'interdiction volontaire de jeux afin de préserver mes finances de l'addiction au pari Bien que tous les bookmakers m'aient exclu comme attendu de leur site, parionssport lui n'en a pas pris compte. Me laissant tout au long de l'année dépenser des milliers d'euros malgré l'interdiciton effective du 18 janvier 2022. Est ce normal pour une personne qui a ete diagnostique accro aux jeux, d'avoir pu reussir a s'en sortir et ensuite que parions sport nous fasse replonger dedans a l'aide de notification purement cible et ne prenant pas en compte l'interdiction de l'eta.Y a'til des reclamations/plaintes à déposer contre la FDJ pour non respect de ca ? Merci à vous Cdlt Pierre

---

Mise en ligne le 09/02/2022

Bonjour,

Nous comprenons votre colère. Effectivement, Parions Sport est un opérateur reconnu et agréé par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). La procédure d'interdiction volontaire de jeux que vous avez entreprise aurait donc dû s'appliquer à ce site également.

Nous vous conseillons de vous rapprocher du service Médiation de l'ANJ, dont nous vous joignons le lien en fin de réponse, afin d'éclaircir la situation et de remédier à ce gros problème.

Nous vous suggérons également de contacter votre banquier-e, dans le but de lui expliquer la situation et d'envisager, si possible, l'arrêt des prélèvements de cet opérateur de jeux. L'avis d'interdiction volontaire de jeux attestera de votre bonne foi. Il s'agit d'une véritable preuve de cette démarche officielle, supposée vous protéger financièrement.

Il vous est aussi possible de solliciter l'appui de juristes, dans un espace gratuit et confidentiel. N'hésitez pas à vous rapprocher d'une Maison de la Justice et du Droit, afin d'obtenir des conseils sur les recours juridiques que vous pouvez mobiliser. A Saint-Brieuc, vous pouvez par exemple prendre contact avec le Point d'Accès au Droit mis en place par la mairie.

Il existe également un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), au sein duquel vous pourrez être soutenu dans cette période difficile. Nous vous glissons en fin de réponse les coordonnées d'un CSAPA "Référent Jeux" à Saint-Brieuc. Un binôme de professionnel-le-s spécifiquement formé-e-s aux jeux d'argent et de hasard pourra vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous souhaitons un bon courage.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivan

---

Csapa de St Brieuc

3 ter rue Jules Vallès
22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 60 80 69
Site web : www.addictions-france.org/regions/bretagne/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h-13h et 14h-17h- Mardi après-midi 16h à 17h
Consultat° jeunes consommateurs : Jeunes à partir de 12 ans, avec ou sans entourage, sur rendez-vous. Autres lieux de consultations avancées chez les partenaires (mission locale, établissements scolaires), informations par téléphone au secrétariat.
Substitution : Initiation, suivi, prescription de traitement de substitution. Délivrance sur place pour les patients suivis, du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Médiation ANJ